

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Élections 2022 : protéger encore plus notre garde-manger

Longueuil, 12 septembre 2022 – L'Union des producteurs agricoles (UPA) demande au prochain gouvernement de protéger encore plus notre garde-manger, plus particulièrement au regard de la spéculation, de la mise en œuvre de la nouvelle Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire (PNAAT) et de l'exemplarité des décisions gouvernementales.

« La zone agricole cultivable ne représente que 2 % du territoire québécois. Elle est une ressource limitée, non renouvelable et essentielle à la sécurité alimentaire des Québécois, surtout à la lumière des changements climatiques. Sa protection n'est toutefois pas à la hauteur, malgré son importance stratégique pour les Québécoises et les Québécois », a déclaré le président général de l'UPA, Martin Caron.

La zone agricole continue d'être grugée par l'étalement urbain, l'activité de spéculateurs financiers et immobiliers, les projets industriels et la construction d'infrastructures, entre autres pour le transport. Au Québec, ces cinq dernières années, environ 10 000 hectares agricoles ont été sacrifiés à d'autres usages que l'agriculture. Par ailleurs, selon les plus récentes statistiques, la **MAJORITÉ** des transactions foncières en zone agricole (52 %) ont été effectuées par des non-agriculteurs en 2021 (investissement, immobilier, secteur industriel-commercial, utilités publiques, etc.).

« La nouvelle PNAAT, déposée en juin dernier, élève au rang de priorité nationale la protection de notre garde-manger. Il s'agit d'un premier pas important, mais seul un plan de mise en œuvre ambitieux qui protège intégralement les terres et les activités agricoles, accompagné d'indicateurs qui vont en ce sens, sera garant de l'engagement véritable du gouvernement québécois », a continué M. Caron.

« Malgré certaines brèches, la protection des terres agricoles mise en place il y a une quarantaine d'années est un des piliers de l'aménagement durable du territoire québécois. Le plan de mise en œuvre de la PNAAT devra impérativement contribuer à une protection renforcée du territoire agricole et à sa mise en valeur, en appuyant un modèle de développement des collectivités soutenable et adapté à la réalité du 21^e siècle », a complété le directeur général de [Vivre en Ville](#), Christian Savard.

L'exemplarité de l'État est au cœur des solutions. L'implantation de projets de toute nature, sans égards à leurs répercussions sur l'étalement urbain, la zone agricole et notre capacité à nous nourrir, doit être évitée à tout prix. Tout comme le recours à des décisions à la pièce visant à contourner la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Par ailleurs, la protection de notre garde-manger s'étend aussi aux activités acéricoles en forêt publique. La Stratégie nationale de production de bois (décembre 2020) établit le potentiel acéricole à protéger à seulement 24 000 hectares, ce qui est nettement insuffisant pour assurer la pérennité du secteur. C'est pourquoi l'UPA demande au prochain gouvernement :

- d'interdire l'achat de terres agricoles par des sociétés d'investissement et des intervenants du secteur immobilier;
- d'adopter un plan de mise en œuvre ainsi que des mesures reflétant les objectifs de la nouvelle PNAAT;
- de cesser le recours à des décrets visant à contourner la CPTAQ, surtout pour le compte d'intérêts privés;
- de préserver 200 000 hectares de forêt publique pour l'acériculture, ce qui favoriserait une cohabitation gagnante entre l'industrie forestière et la production de sirop d'érable pour les générations futures.

Pour en savoir plus sur les enjeux agricoles et forestiers de la campagne électorale 2022, suivez l'UPA sur le [Web](#), ainsi que sur [Twitter](#) et [Facebook](#).

Renseignements :

Jessica Blackburn

Chargée des relations de presse et des réseaux sociaux, UPA

450 679-0540, poste 8415 | 418 540-0638 | jblackburn@upa.qc.ca